

MANDAT D'ARPENTAGE – RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS

● (Dénomination sociale)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU ●

MANDAT D'ARPENTAGE

ATTENDU QU'il est nécessaire et utile dans l'intérêt de la Société de faire arpenter le terrain lui appartenant et désigné comme étant ● (Désignation cadastrale) et, qu'à cette fin, il y aurait lieu de mandater la firme ● (Nom de l'arpenteur), arpenteurs géomètres, dont la place d'affaires est située au ● (Adresse), afin de procéder à l'arpentage du terrain ci-dessus mentionné.



© edilex inc. www.edilex.com